

QUELQUES REMARQUES
SUR L'UNIVERSITÉ LAVAL

NOVEMBRE 1872.

1° L'Université Laval a été fondée par le Séminaire de Québec sur la proposition de Mgr. de Montréal et sur les instances réitérées de Mgr. l'Archevêque Turgeon et de tous les Evêques de la Province. Ce fait a été reconnu solennellement en 1863 par le douzième décret du troisième concile provincial, concernant l'Université Laval, lu en session publique dans la Cathédrale de Québec.

2° L'Université Laval, conformément au désir du gouvernement civil, a été établie et constituée pour toute la Province ecclésiastique de Québec avec l'approbation, donnée en connaissance de cause, de NN. SS. les Evêques. Rien n'a été fait à l'insu des Evêques et en particulier de Mgr. de Montréal, comme on peut le voir dans les pièces justificatives d'un volumineux mémoire publié en 1862. Les vues du Séminaire et le projet de charte leur ont été communiqués dès le commencement et ont reçu leur approbation. Les divers règlements concernant les attributions des officiers, l'enseignement, la discipline, etc., leur furent également communiqués et reçurent leur approbation, sauf quelques modifications proposées par Mgr. de Montréal et adoptées par le Conseil. Les divers mandements publiés par NN. SS. l'Archevêque de Québec, et les Evêques de Montréal, de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières recommandent tous l'Université Laval comme une